



**COALITION QUÉBÉCOISE
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC**

4126, rue St-Denis, Montréal, Québec H2W 2M5 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

Jeudi le 1^{er} mars 2007

Monsieur Jean Charest
Chef du Parti Libéral du Canada
7240, rue Waverly
Montréal, QC
H2R 2Y8

Par télécopieur: (514) 288-9455
Par courriel: direction@plq.org

Objet : Questionnaire sur le tabac

Cher monsieur Charest,

La *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac* souhaiterait que vous répondiez au questionnaire ci-joint concernant le tabac. L'ensemble de vos réponses nous permettra de faire connaître aux quelque 650 organismes et 2500 individus qui adhèrent à la Coalition la position du Parti Libéral à l'égard des défis actuels de la lutte contre le tabac.

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos réponses avant le 16 mars prochain, par la poste ou par télécopieur au 514-598-5283.

Nous souhaitons également organiser une rencontre entre vous et les principaux intervenants du milieu de la lutte contre le tabagisme au cours des trois prochaines semaines. Auriez-vous l'obligeance de nous faire parvenir vos disponibilités pour une telle rencontre? Nous sommes, bien sûr, disposés à nous déplacer au lieu et à la date qui vous conviennent le mieux.

Permettez-nous de vous rappeler que le tabagisme demeure la plus importante cause de maladies et de décès évitables au Québec, entraînant la mort de 13 000 Québécois et Québécoises chaque année, dont plus de 1 000 non-fumeurs. Le tabac coûte au Québec au moins 4,3 milliards \$ annuellement en soins de santé et en perte de productivité.

Le Québec a certes fait beaucoup de progrès au cours des 10 dernières années en matière de lutte contre le tabagisme. En juin 1998, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi sur le tabac* (444) qui a interdit l'usage du tabac dans les milieux de travail ainsi que la commandite de tabac. Par la suite, le Gouvernement a substantiellement augmenté les ressources consacrées à la lutte contre le tabac et a procédé à quatre augmentations de taxes sur les produits de tabac.

Enfin, en juin 2005, le projet de loi 112 a été adopté, interdisant, d'une part, de fumer dans tous les lieux publics fermés (notamment les restaurants et les bars) et sur les terrains d'écoles et, d'autre part, mettant un terme aux étalages de paquets de cigarettes dans les points de vente à partir de mai 2008.

Grâce à ces mesures, le taux de tabagisme au Québec a chuté de façon remarquable, passant de **34%** en **1997** à **22%** en **2005**. C'est une réduction de plus du tiers du nombre total de fumeurs en huit ans, soit plus de 600 000 fumeurs de moins, ou **300 000 Québécois ou Québécoises qui autrement seraient décédés** des conséquences fatales du tabac si le taux était resté stable.

Malgré ce progrès substantiel, il y a toujours 1,4 million de fumeurs au Québec, une cohorte à laquelle 35 000 nouveaux jeunes fumeurs s'ajoutent chaque année pour remplacer ceux qui arrêtent ou qui meurent. De plus, le Québec détient toujours le titre du plus haut taux de tabagisme (de loin) chez les jeunes parmi toutes les provinces canadiennes.

Pour toutes ces raisons, nous espérons que vous allez traiter cette importante question de santé publique comme un sujet d'intérêt dans le cadre de cette période préélectorale. Dans l'espoir d'une réponse de votre part, nous vous transmettons nos meilleures pensées pour votre campagne électorale.

Cordialement,



Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
Tél. (514) 598-5533
Télec. (514) 598-5283

p.j. - questionnaire
 - historique des partis politiques

cc : Dr Philippe Couillard



COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4126, rue St-Denis, Montréal, Québec H2W 2M5 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

QUESTIONNAIRE POUR LES PARTIS POLITIQUES DU QUÉBEC

QUESTION 1) Interdiction de fumer dans les lieux publics

Le 31 mai dernier, l'interdiction de fumer dans tous les lieux publics fermés (notamment dans les restaurants et les bars) est entrée en vigueur. Les organisations « Monchoix.ca » et l'Union des tenanciers de bars du Québec poursuivent leurs pressions politiques ainsi que leurs manœuvres juridiques afin d'affaiblir ou d'invalider la *Loi sur le tabac*.

Est-ce que votre gouvernement défendra la *Loi sur le tabac* contre tout assaut politique ou juridique ?

☐ Oui ☐ Non

Commentaires : _____

QUESTION 2) Promotion dans les points de vente

La *Loi sur le tabac* cherche aussi à protéger le public contre la publicité en faveur du tabac. Entre autres, elle prévoit interdire l'étalage des paquets de cigarettes dans les dépanneurs à partir de mai 2008. La loi confère également au gouvernement un pouvoir réglementaire pour contrôler les autres formes de promotion aux points de vente (affiches, bannières, etc.). Le *Plan québécois de lutte contre le tabagisme 2006-2010* du Ministère de la Santé inclut l'adoption de règlements en ce sens. Quatre provinces canadiennes ont déjà interdit complètement la promotion aux points de vente.

Est-ce que votre gouvernement parachèvera l'encadrement de la promotion aux points de vente à l'aide d'une réglementation ?

☐ Oui ☐ Non

Commentaires : _____

QUESTION 3) Contrebande de tabac

Environ 22%¹ des cigarettes consommées au Québec sont illégales². Ceci non seulement rend facilement accessibles des cigarettes à bas prix, mais mène aussi à la perte d'environ 225 millions \$ en revenus annuels pour le Gouvernement du Québec^{3,4}. Bien que le Québec fasse un effort admirable pour

¹ Médecins pour un Canada sans fumée (MCSF), « *Warning Signs about tobacco smuggling and actions governments can take to extinguish this problem* », décembre 2006.

² C'est-à-dire avec l'ensemble ou une partie des taxes fédérales ou provinciales non payées.

³ Calculs supplémentaires par les MCSF basés sur les données dans leur rapport.

⁴ Le Gouvernement du Québec a rapporté que les revenus de taxes sur le tabac ont baissé de 150\$ millions en 2004-2005 par rapport à l'année précédente. Il prévoit une baisse supplémentaire de 75 millions \$ pour 2005-2006. Même si le taux de tabagisme a baissé entre 2004 et 2005 (une plus petite proportion de la population fume), il y a légèrement plus de fumeurs en termes absolus en 2005 qu'en 2004, compte tenu de l'augmentation de la population. De plus, ces

combattre la contrebande, plusieurs mesures proposées par les groupes de santé demeurent sur les tablettes. Ces mesures⁵, majoritairement de juridiction fédérale, ne nécessiteraient même pas l'intervention des policiers sur les réserves autochtones, la principale source de cigarettes de contrebande.

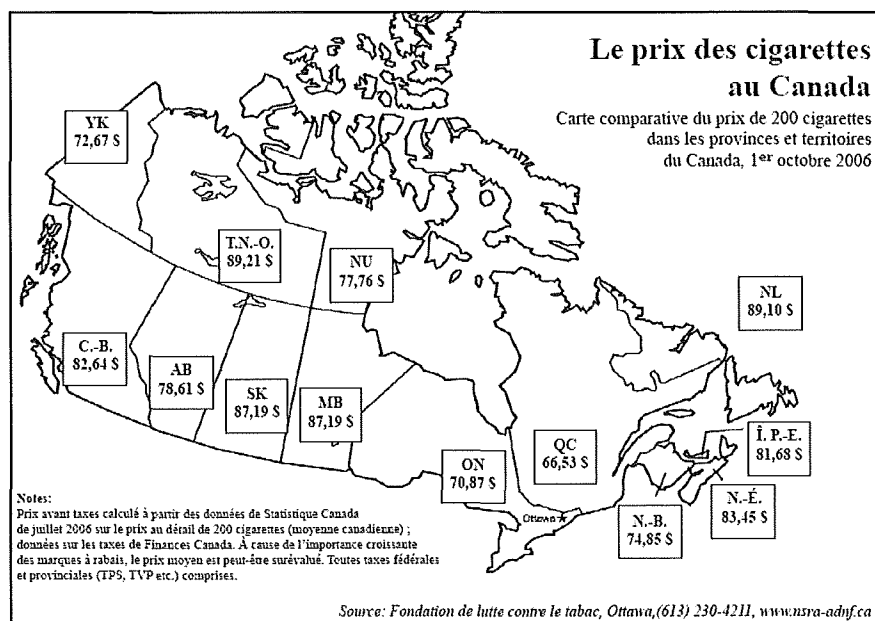
Est-ce que votre gouvernement considèrera, dans ses efforts de lutte contre la contrebande de tabac, d'exercer des pressions auprès des autorités fédérales pour qu'elles adoptent les mesures réclamées par les organisations de santé ?

☐ Oui ☐ Non

Commentaires : _____

QUESTION 4) Taxes sur les produits du tabac

L'augmentation des taxes est considérée comme la mesure la plus efficace pour réduire le tabagisme, surtout auprès des jeunes⁶. De plus, les revenus découlant de la taxation des produits de tabac pourraient être investis en prévention ainsi que dans le système de santé.



✦ Le Québec pourrait augmenter ses taxes de 13.50 \$ la cartouche et il n'atteindrait toujours pas la **moyenne canadienne de 80.21 \$**. Notons que l'écart est de 20.66 \$ avec la Saskatchewan et le Manitoba, et de 22.57 \$ avec Terre-Neuve / Labrador.

Advenant que la contrebande de tabac soit contrôlée de manière adéquate, est-ce que votre gouvernement renouvellera la stratégie gouvernementale d'augmentation graduelle des taxes sur le tabac, pour au moins rejoindre les niveaux de taxation des autres provinces canadiennes?

☐ Oui ☐ Non

Commentaires : _____

fumeurs fument plus de cigarettes par jour qu'auparavant. Ainsi, les revenus en taxes ne devraient pas diminuer. On peut donc dire que le Québec perd au moins 225 millions \$ (150\$ M + 75\$ M) à cause de la contrebande.

⁵ Ces mesures incluent l'interdiction de l'approvisionnement en matières premières aux fabricants non licenciés; la révocation des permis des fabricants de tabac illégaux; l'introduction d'un système efficace de marquage et de traçage; l'adoption d'une loi permettant de tenir responsables les fabricants de tabac dont les produits se retrouvent sur le marché noir.

⁶ Banque mondiale, « La lutte antitabac en un clin d'œil », <http://siteresources.worldbank.org/INTPHAAG/Resources/AAGTobaccoFrJun03.pdf>, site visité en 2006.



COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4126, rue St-Denis, Montréal, Québec H2W 2M5 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

ANNEXE HISTORIQUE DES PARTIS POLITIQUES DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE TABAC (février 2007)

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- ⊗ 1985 – 1993: Le gouvernement Libéral **augmente progressivement et substantiellement les taxes sur le tabac.**
- ⊗ 1986 : Le gouvernement Libéral **adopte la « Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics »** (introduit par le Ministre de l'Environnement Clifford Lincoln) qui invite les autorités concernées à réglementer l'usage du tabac dans les édifices gouvernementaux et autres édifices publics comme les hôpitaux et les écoles.
- ✕ 1989 – 1995 : Le gouvernement Libéral **appuie la contestation de l'industrie du tabac contre la loi fédérale** sur le tabac (« *Loi réglementant les produits du tabac* ») avec motif que la santé est de juridiction provinciale exclusive.
- ✕ 1994 : Le gouvernement Libéral **cède aux pressions de l'industrie et des détaillants et abaisse les taxes sur le tabac.**
- ⊗ 1994 : Pour compenser la baisse des taxes, **le gouvernement Libéral livre le premier investissement majeur contre le tabac** : 5 millions \$ / années pendant 4 ans.
- ⊗ 1998 : Tous les députés libéraux votent en faveur du projet de loi 444 (Loi sur le tabac), introduit par le gouvernement du Parti québécois.
- ⊗ 2000 : Le critique en matière des Services sociaux, Russell Williams (R.W), **s'oppose au report des sanctions liées à l'interdiction de fumer** dans lieux publics et les milieux de travail de la loi 444.
- ⊗ 2001 à 2002: Le critique R.W. **appuie l'augmentation progressive des taxes ainsi que l'augmentation des budgets** de la lutte contre le tabac.
- ⊗ 2001 : Le critique R.W. **appuie un renforcement rigoureux des dispositions de la loi concernant la promotion du tabac.**
- ⊗ 2003 : Le ministre des Finances Yves Séguin **maintient l'augmentation de 5 millions \$ du budget de lutte contre le tabac** annoncée par le gouvernement précédent.
- ⊗ 2003 : Le ministre des Finances **augmente la taxe provinciale sur le tabac.**
- ⊗ 2005 : Le gouvernement Libéral dépose le **projet de loi 112** (introduit par le Dr Philippe Couillard) **qui renforce substantiellement la Loi sur le tabac.** La législation est adoptée à l'unanimité.

PARTI QUÉBÉCOIS :

- ⊗ 1986 : L'opposition péquiste **vote en faveur de la « Loi sur la protection des non-fumeurs dans certaines lieux publics »** du gouvernement Libéral.
- ✕ 1989 – 1995 : Le Parti Québécois **appuie la contestation de l'industrie du tabac contre la loi fédérale sur le tabac** (« Loi sur réglementant les produits du tabac ») avec motif que la santé est de juridiction provinciale exclusive.
- ✕ 1991 - 1994 : Le Parti québécois **met la pression sur le gouvernement Libéral pour réduire les taxes sur le tabac** compte tenu des pressions de l'industrie et des dépanneurs.
- ⊗ 1998 : Le ministre des Finances Bernard Landry **établit un fonds de remplacement de la commandite de tabac** de 12 millions \$.
- ⊗ 1998 : Le gouvernement du Parti québécois **adopte la Loi sur le tabac** (444), introduite par le ministre de la Santé Jean Rochon.
- ✕ 2000 : Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux (Gilles Baril) **reporte les sanctions liées à l'interdiction de fumer dans les lieux publics et les milieux de travail**.
- ⊗ 2000 – 2002: Le ministre Baril **introduit des mesures d'appui à la loi** : agents de liaison, inspecteurs, date fixe de mise en vigueur des sanctions, inclusion des aides thérapeutiques dans la liste des médicaments assurés.
- ⊗ 2000 – 2003: Le Gouvernement du Parti québécois **augmente trois fois les taxes sur le tabac et hausse substantiellement le budget** de la lutte contre le tabac.
- ⊗ 2005 : La critique en matière de Santé [REDACTED] **appuie vigoureusement le renforcement du projet de loi 112** (le projet de loi est subséquemment renforcé).
- ⊗ 2005 : **Tous les députés du Parti québécois votent en faveur du projet de loi 112** du gouvernement Libéral qui est adopté à l'unanimité.

ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC :

- ✕ 1998 : Le chef du parti, Mario Dumont, **s'est prononcé contre le projet de loi 444** en citant l'intrusion de l'État dans la vie privée des gens. Il ne s'est pas présenté au vote final sur le Projet de loi 444.
- 2005 : Le chef du parti était absent pour le vote pour le projet de loi 112.

PARTI QUÉBEC SOLIDAIRE

Aucune action documentée

PARTI VERT DU QUÉBEC

Aucune action documentée